



Créée par : Règlement 97-33R Modifiée par : Règlement 97-33R-8 Règlement 97-33R-2 Règlement 97-33R-15 Règlement 97-33R-14 Règlement 97-33R-6 Règlement 97-33R-11 Règlement 97-33R-12

Périmètre d'urbanisation Limites des périmètres d'urbanisation Limites administratives [\_\_] Municipalités locales

☐ MRC Réseaux de transport

— Autoroutes Réseaux ferroviaires

## Grandes affectations Agricole Agroforestière Conservation

Industrielle

Multifonctionnelle - TOD Périurbaine Conservation - secteur de mise en valeur Périurbaine - secteur champêtre Pôles d'emplois mixtes Forestière Urbaine Gestion des matières résiduelles

Multifonctionnelle

Usages contraignants

## Équipements régionaux

- 1. Cité du sport
- 2. CEGEP/CFP/UQAM
- 3. Terminus d'autobus de Terrebonne
- 4. Théâtre du Vieux Terrebonne
- 5. Gare de Mascouche
- 6. Écopôle
- 7. Lieu d'enfouissement technique 8. Gare de Terrebonne

9. Centre hospitalier/UdeM

2 500 5 000 Mètres

MERN (réseaux de transport, hydrographie, limites administratives) MRC (périmètre d'urbanisation, grandes affectations, Équipements régionaux) Ville de Mascouche (cadastre) Ville de Terrebonne (cadastre)

Réalisé le 24-03-2020 par Judith Godin, Urbaniste Entrée vigueur le 11 décembre 2019